

Le solaire thermique améliore le traitement des déchets ménagers

 greenunivers.com/2021/04/le-solaire-thermique-ameliore-le-traitement-des-dechets-menagers-255892

1 avril 2021

Par

Jean-Philippe Pié

-

1 avril 2021



(@Base
Innovation)

Sécher les déchets grâce à l'air réchauffé par des panneaux solaires thermiques plutôt que par de simples ventilateurs branchés sur le réseau ? Le fabricant Base Innovation associé à Dalkia Wastenergy ont désormais à leur actif une opération pionnière à Mont-de-Marsan dans les Landes. Au centre de traitement géré par le Sycotom* Marsan plus précisément. En service depuis février, elle consiste à assécher le plus possible une partie des « refus de tri », c'est-à-dire des déchets ménagers – souvent des plastiques – trop humides. Ils gênent la combustion dans les incinérateurs et ne peuvent pas non plus rejoindre en l'état la filière des combustibles solides de récupération (CSR). Ils échouent alors dans les sites d'enfouissement, ce que la réglementation va de moins en moins laisser faire.

Pour les réorienter vers une valorisation en CSR, Base Innovation, fabricant de modules solaires hybrides « Cogén'air » (photovoltaïques et thermiques) a conçu une centrale de 34 kW électriques et 94 kW thermiques fournis par 126 panneaux. La technologie bifonctionnelle brevetée repose comme son nom l'indique sur l'air chaud et non sur l'eau. Un choix qui, selon Céline De Ambroggi, directrice de l'ingénierie, convient aux sites demandeurs de puissance, tel celui du Sycotom Marsan.

Un plus pour renouveler le contrat

En pratique, les capteurs thermiques réchauffent un air ensuite pulsé sous les déchets. Le débit est dimensionné à 60 000 mètres cubes par heure, Base Innovation s'étant engagé par contrat à évacuer un tonnage d'eau prédéterminé après étude.

La solution est autonome la plupart du temps, assure Céline De Ambroggi. Un générateur électrique de secours est certes prévu, mais pour seulement 6 000 m³/h. Lorsque la météo est défavorable, si les déchets sont exceptionnellement humides et si une valorisation par CSR est possible, l'exploitant peut choisir d'assécher quand même et active alors le système d'appoint.

Le projet a été développé par Base Innovation et Dalkia Waste Energy dans le cadre du renouvellement du contrat d'exploitation émis par le site de gestion des ordures ménagères. Il constituait l'un des arguments concurrentiel de la filiale actuelle de Dalkia – que le groupe Paprec est bien parti pour acquérir.

Le projet représente en tout cas un engagement fort pour le client final, le Sycotm. Il y investit 580 000€ avec néanmoins une aide de la région Nouvelle-Aquitaine de 95 000€. Le sujet ne bénéficie pas pour l'instant de primes CEE, mais une fiche pour subventions est en préparation et pourrait être officialisée lors de la prochaine mise à jour de l'administration, estime Céline De Ambroggi.

En l'état actuel des choses, le temps de retour sur investissement de la centrale de Mont-de-Marsan atteint 8 ans. L'ingénieure anticipe une réduction du délai, car l'augmentation de la TGAP** dans les prochaines années contraint au traitement qualitatif des déchets. Signe de l'intérêt des exploitants des sites pour le solaire thermique, Base Innovation étudie 5 dossiers en ce moment et observe des marques d'attention inédites, surtout depuis l'entrée en production de cette centrale landaise.

Implantée à Pessac en Gironde, employeur de 15 personnes, Base Innovation est à la fois bureau d'études et fabricant, l'installation proprement dite étant confiée aux prestataires spécialisés. Il compte une cinquantaine de réalisations hybrides à son palmarès, surtout chez les agriculteurs pour sécher par exemple les fourrages. Des clients auxquels il propose aussi des kits de pompes solaires pour remplir les abreuvoirs isolés dans les champs.

**Syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères*

***Taxe générale sur les activités polluantes*

«
L'instal
bénéfici
de
nouveau
ventilator
contrôlé
en
fonction
de
la
températ
et
l'hygro
de
l'air
en
sortie
des
panneaux
(@Base
Innovat